

# LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

## Fonction publique : avancées significatives dans le suivi du Forum d'Angondjé

À quasiment un an de la fin des travaux, la Commission ad hoc chargé de l'exécution à court et moyen termes des 31 propositions à exécuter a livré, en début de semaine, ses résultats exécutés à hauteur de 70 % et projetés à 83 % pour fin décembre. Un rendu à mi-parcours jugé significatif par toutes les parties prenantes, dont les partenaires sociaux.

Sveltana NTSAME NDONG  
Libreville/Gabon



Le ministre de la Fonction publique, Madeleine Berre, face aux partenaires sociaux dans le cadre du suivi de l'exécution des recommandations du forum d'Angondjé.

Le ministre de la Fonction publique, Madeleine Berre, a fait avec les partenaires sociaux le point sur l'état d'exécution des trente et une (31) mesures du plan d'actions 2020/2021 à court et moyen termes adopté en Conseil des ministres du 20 novembre 2020, issues des recommandations du Forum d'Angondjé. Qu'il s'agisse globalement des prises des actes portant sur une amélioration de la gestion des ressources humaines que sur le plan de la régularisation

des situations administratives qui constitue les plus grandes attentes de la part de l'ensemble des agents publics, rien n'a été laissé au hasard. D'autant plus que le volet recrutement qui présente un taux d'exécution de 60 % concerne les situations de présalaire et les sorties d'écoles. Pour l'essentiel, il en ressort, selon le directeur général de la Fonction publique, Édouard

Mfoula Mbome, que " le niveau d'exécution à fin novembre 2021 se situe aux alentours de 70 % et la projection de clôture à fin décembre nous amènera à un taux global d'exécution de 83 %. Ce qui démontre que le plan dans son ensemble a été exécuté, que tous ceux qui sont en présalaire ont été dans leur ensemble pris en compte, les diplômés d'écoles globalement ont été traités aussi

bien en termes de reclassement. Nous sommes à 83 % en projection fin décembre ". En clair, le gros de ces mesures qui concernait notamment la régularisation des situations administratives a donc été exécuté. Pour preuve, les données livrées par la Commission ad hoc, à la fin du mois de novembre 2021, montrent que sur les 9 687 dossiers de

régularisations dont 3 207 situations de reclassements et 6 480 recrutements, 3 285 diplômés d'écoles et 3 195 présalaires, 6 617 ont été traités, soit un taux global (recrutements et reclassements) de 69 % .

Par ailleurs, les différentes projections faites à la fin du mois de décembre sur le reste des cas révèlent que 3 187 dossiers de reclassements sur 3 207 situations devraient être traités, soit un taux de 90 % . De même pour les recrutements. 4 380 dossiers de recrutements sur 6 480 restants devraient être traités soit un taux de 67 % . Ainsi, les responsables du suivi dudit plan d'actions estiment que d'ici fin décembre 2021, le taux d'exécution global se situerait donc à 83 % . Et le reliquat de 2 120 situations non traitées, avec respectivement 2 100 pour les recrutements et 20 pour les reclassements sera traité en 2022. Des avancées jugées significatives par toutes les parties prenantes, dont les partenaires sociaux. " Il a été question de nous présenter le travail à mi-parcours pour ce qui est du court terme 2020-2021. À ce jour, pour ce qui est des situations administratives, régularisations et sortants d'école, nous sommes dans une lancée très appréciable, parce qu'il ne reste que quelques cas. C'est pour cette raison que nous avons laissé le mois de décembre pour écouter les sons de cloches dans les différents ministères pour ce qui peut être considéré comme des oublis", a apprécié un des leaders syndicaux, Joël Ondo. Rappelons que les travaux de la Commission ad hoc chargée de l'exécution à court et moyen termes des 31 propositions à exécuter ont démarré en décembre 2020. Aussi les responsables ont-ils voulu retenir le mois de novembre pour faire un bilan à mi-parcours, l'apprécier afin de relever en ce mois de décembre les difficultés rencontrées sur le terrain.

### Contrepoint

## Les syndicats vont-ils jouer les prolongations ?

Serge A. MOUSSADJI  
Libreville/Gabon

MAINTENANT que le nouveau Code du travail a été adopté par le Parlement et que tout le monde s'en est imprégné plus ou moins, les syndicats semblent plongés dans une profonde réflexion. Personne ne sait encore, hormis leurs dirigeants, ce qui pourrait se passer dans

les prochaines semaines. Vont-ils lancer des actions pour protester contre le nouveau Code ou vont-ils se ranger du côté du gouvernement ? Seul le temps le dira. Mais s'ils préconisent des actions de contestation, ils laisseront au sein de l'opinion une étrange impression. Car, beaucoup se demanderont comment des gens qui ont participé à l'élaboration de ce Code du travail décident

finalement de s'opposer au fruit de leur propre réflexion. Pourtant, cela est évoqué depuis le début des concertations en 2015 entre le gouvernement, le patronat et les syndicats, il y a des avancées réelles. Désormais, signe d'une protection plus accrue des travailleurs, comme le rappelle le site Légigabon, il n'est plus obligatoire de prendre tous ses congés en une fois à la date anniversaire du contrat de

travail (article 222) ou encore les retraités dont les employeurs n'auront pas reversé correctement les cotisations sociales, la CNSS est quand même tenue de payer leurs pensions (article 79). À cela s'ajoute une meilleure protection de la femme face aux violences masculines. Tout en assurant une bonne égalité. Il est vrai qu'aucune œuvre n'est parfaite, mais il est tout aussi inutile de jeter le bébé avec l'eau du bain.